



Italie, interdiction des neurotoxiques

Ce printemps, suite à de gros problèmes de dépérissement (30 à 40 % des colonies), les apiculteurs du nord de l'Italie ont réalisé des analyses de résidus au niveau des abeilles et du pollen. Près de la moitié des échantillons contenaient des produits neurotoxiques utilisés en traitement de semences. Ils ont ainsi retrouvé de l'imidaclopride dans 30 % des échantillons, de la clothianidine dans 23,5 % avec une moyenne de 6 µg/kg dans le Piémont, et du thiaméthoxam dans 3 %. C'est dans ce contexte et suite à une pression importante des associations apicoles que l'Italie vient de suspendre l'autorisation de quatre produits utilisés chez eux pour l'enrobage des betteraves et du maïs. Les quatre matières actives retirées provisoirement sont l'imidaclopride (Gaucho), la clothianidine (Poncho), le thiaméthoxan (Cruiser) et le fipronil (Regent).

Valériane



Cette année, le CARI avait pour la première fois un stand à Valériane, le salon annuel de l'agriculture biologique à Namur. Le public était très sensibilisé aux problèmes que rencontrent les abeilles aujourd'hui. Nombreuses sont les personnes intéressées qui désiraient recevoir des informations avant de se lancer dans l'apiculture. C'était une expérience très positive que nous ne manquerons pas de renouveler.

Diagnostic et contrôle des pathologies d'abeilles

Tel était le thème du symposium coorganisé par l'OIE (Office international des épizooties) et par Apimondia, qui s'est tenu à Freiburg du 26 au 28 août, <<http://www.oie-freiburg.de/html>>. Un grand nombre de présentations ont porté sur les virus. Le reste du programme abordait la législation internationale, quelques exposés sur les pertes de colonies et sur les pathologies classiques (varroase, nosébose, loques) mais également sur *Aethina tumida* (le petit coléoptère des ruches) et sur l'acarien *Tropilaelaps*. Nanetti a fait une présentation sur le produit « Apiherb » qui semble présenter un effet significatif contre *Nosema* en conditions de laboratoire et en champs.

Limites maximales de résidus

Depuis le début du mois de septembre, la Commission européenne a uniformisé les limites de résidus de produits phytosanitaires acceptées dans les denrées alimentaires. C'était nécessaire vu la disparité existant entre certains Etats membres. Une LMR uniformisée est ainsi fixée pour 26 produits et une limite minimale de détection requise est précisée pour 75 autres matières actives. A côté de ces produits, il faut également tenir compte des LMR définies pour les résidus de médicaments vétérinaires.





Bucarest : « L'apiculture, simple et claire »

C'était le sujet du dernier symposium organisé par Apimondia à Bucarest ces 12 et 13 septembre. C'était également l'occasion pour l'association des apiculteurs roumains de fêter leur cinquantième anniversaire. En parallèle aux conférences, de nombreux stands étaient également présents avec du matériel que nous n'avons pas souvent l'occasion de voir chez nous (hongrois, polonais, roumain, bulgare, turc). On constate une évolution très rapide de la fabrication et aujourd'hui, les critères de qualité du matériel tendent à atteindre, du moins pour certains fabricants, ceux que nous connaissons ici.

Les locaux utilisés pour les conférences font partie d'un complexe de bâtiments créés par Harnaj dans les années soixante. C'est assez exceptionnel car chaque bâtiment évoque l'abeille et/ou l'apiculture. On trouve ainsi des fenêtres hexagonales, des motifs en forme de nid d'abeilles sur les façades, le magasin est même construit dans un ensemble de cadres Hoffmann... Côté production, on retrouve une ruche avec la séparation entre les différents corps et leurs poignées.

C'est sur ce site que les ouvrages d'Apimondia ont été édités (comptes-rendus des congrès, Apiacta...). Aujourd'hui, l'espace alloué à l'apiculture a été fortement réduit et la majorité des locaux sont loués à des firmes privées. Des 1.200 personnes qui travaillaient dans le cadre de ce centre apicole, il n'en reste que 150, dont une grande majorité est affectée à l'élaboration de produits de la ruche. Le centre dispose toujours d'une des principales unités de conditionnement et d'exportation de miel du pays. Un millier de tonnes sont conditionnées chaque année pour l'exportation. L'essentiel des exportations part vers l'Allemagne.

Des exposés présentés, la plupart étaient réalisés par des chercheurs roumains et des pays voisins : bulgares, moldaves, slovènes, ukrainiens. La législation européenne et ses implications sur la qualité de la production a souvent été évoquée et, comme l'a soulevé le président d'Apimondia, A. Jorgensen, dans ses conclusions, nous devons tout mettre en œuvre pour que cette législation soit adaptée à la spécificité de l'apiculture. Dans ce cadre, les apiculteurs doivent apprendre à parler de la même voix pour se faire entendre.

Promotion des miels

Fin juillet, l'APAQ-W (Agence pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité en Wallonie) introduisait un appel d'offre pour un projet de promotion des miels produits en Wallonie et au Grand-Duché de Luxembourg. Huit agences ont demandé le dossier, six seulement ont présenté un projet. La sélection a eu lieu ce 17 octobre à Namur. Le travail présenté par certaines agences était impressionnant et les idées développées par ces spécialistes du marketing apportaient un réel sang neuf à l'image de nos miels de terroir. C'est l'agence Karamba qui a été sélectionnée pour conduire le projet, financé à 50 % par l'Union européenne. Il reste maintenant à rentrer le dossier auprès de la Région wallonne et du Grand-Duché pour qu'ils l'introduisent conjointement à la Commission. Les échéances : avis des pouvoirs locaux en février 2009 et de la Commission en juin 2009. Espérons que ce travail très prometteur portant sur trois ans pourra se concrétiser dès le mois de septembre prochain.



ICPBR : Un congrès sur les tests abeilles

Janine Kievits - IEW
Etienne Bruneau - CARI
José-Anne Lortsch - SNA

Suite à la réunion « pesticides » qui s'est tenue le 30 juin à Bruxelles en présence de plusieurs responsables apicoles européens, plusieurs participants ont décidé d'être présents lors du congrès de l'ICPBR (Commission internationale pour les relations plantes-abeilles) du 8 au 10 octobre à Bucarest, dont le thème était « Hazards of Pesticides to Bees » (risques des pesticides pour les abeilles). Nous voulions exposer la position des apiculteurs face aux systémiques en proposant un schéma alternatif d'évaluation qui améliore l'évaluation actuelle. Voici nos premières impressions suite à cette rencontre.



Le congrès organisé conjointement par l'ICPBR, par les apiculteurs roumains, par l'Institut roumain pour la recherche et le développement apicole et par le département écotoxicologique de l'Institut de recherche pour la protection des plantes a réuni 78 personnes. Cette organisation a bénéficié de subventions de nombreuses firmes phytosanitaires. Comme on pouvait s'y attendre, étaient majoritairement présents les scientifiques qui réalisent habituellement les tests abeilles pour les firmes phytosanitaires, les responsables abeilles des firmes (Syngenta, DuPont de Nemours, Bayer, Monsanto, BASF) et des chercheurs principalement orientés vers ce type de tests sur abeilles ou sur bourdons. Quelques personnes des administrations étaient également présentes, dont une belle délégation de l'AFSSA, et quatre personnes pour le monde apicole européen.

Notre présentation a eu lieu en début de congrès. Son contenu soulevait de nombreuses remises en question des systèmes utilisés pour l'instant. Il n'a pas laissé indifférent, et plusieurs questions et remarques ont déjà été formulées dans la salle. Lors de la pause, nous avons pu mieux évaluer le fossé existant entre la conception classique des tests et notre approche soutenue par plusieurs chercheurs (testeurs, administrations) mais pas par l'industrie.

Ces trois journées avaient deux volets différents, d'une part des exposés présentant l'évolution des recherches et réflexions et d'autre part le rapport du groupe de travail chargé de définir les nouvelles lignes directrices pour les tests à mettre en œuvre.



Les exposés scientifiques

De nombreuses présentations scientifiques de qualité ont porté sur les systèmes d'évaluation, les tests abeilles et bourdons, les incidents liés aux poussières de semis, les programmes de monitoring. Certaines ouvraient de nouvelles pistes pour les essais à réaliser dans le futur : essais sublétaux en tunnel (Hervé Giffard), tests de comportement (Axel Decourtye), tests sur la respiration des abeilles, importance de prendre en compte la sensibilité différente des abeilles et des bourdons... Nous avons également entendu un exposé des Italiens de l'INA qui apporte un éclairage nouveau sur l'effet des refroidissements du couvain sur la durée de vie des abeilles. Il donne une explication au démarrage très lent observé dans de nombreux ruchers ce printemps.

Élément nouveau : la prise en compte des effets poussière suite aux incidents en Allemagne, Italie et Slovénie. Des prises de résolutions en la matière sont convenues et, suite à notre demande, le projet de résolution sera transmis aux participants pour avis.

Les groupes de travail

Les présidents des trois groupes de travail ont fait part de leurs travaux relatifs aux méthodes d'évaluation présentant les lignes directrices pour :

- les tests en tunnel et en champ (pulvérisations et systémiques),
- le schéma global d'évaluation des produits systémiques,
- l'évaluation du couvain (labo, tunnel et champ).

Après présentation de ces lignes directrices, une discussion est sollicitée afin de les faire valider par le groupe.

Cette discussion est d'autant plus importante que les conclusions sont appelées à être intégrées dans les lignes directrices de l'EPPO (European and Mediterranean Plant Protection Organisation). L'EPPO est l'organisme qui sert d'expert à la Commission européenne dans la rédaction des annexes de la directive qui définit les critères de mise sur le marché de produits phytosanitaires (91/414/CEE, cf. annexe 6 de la directive). Des éléments



Peter Oomen - Président (PPS, NL)

du schéma d'évaluation devraient être repris dans les annexes de cette directive qui sont actuellement en discussion au niveau de la Commission européenne (DG SANCO).

Il faut savoir que ces annexes sont les seuls documents juridiques sur lesquels nous puissions nous appuyer pour défendre les abeilles, tant dans le cadre de nos avis sur les dossiers que dans le cadre d'éventuelles procédures en justice.

Les résultats obtenus par les groupes de travail posent néanmoins question vu que ces derniers sont composés pour l'essentiel soit du personnel des firmes, soit des testeurs de ces mêmes firmes. Ceci explique probablement que les conclusions remises ne satisfont pas les préoccupations apicoles. Par exemple, les pertes lors des tests de couvain sont considérées comme indiquant un « risque faible » (c'est-à-dire que le produit testé ne pose pas de problème) jusqu'à 30 % de mortalité ! Or, si un produit cause de telles pertes dans le couvain, il est évidemment incompatible avec toute pratique apicole.

Nous nous sommes entre autres élevés contre cela.

Seule la structure logique du schéma sur les systémiques (groupe de travail présidé par l'AFSSA) nous semble sur la bonne voie. Sa mise en application reste cependant totalement insatisfaisante. Les paramètres sont beaucoup trop laxistes et les tests en tunnel et champ sont toujours considérés comme déterminants en fin d'évaluation, alors que ces tests manquent de précision et de pertinence pour évaluer des effets sublétaux ou différés.

Fonctionnement des groupes de travail

Que les groupes de travail soient composés de représentants de l'industrie pour une bonne part peut être acceptable dans le cadre d'un comité d'avis sans pouvoir décisionnel. C'est par contre totalement inacceptable si leurs conclusions sont reprises telles quelles par l'EPPO puis par la Commission.

Cette remarque est d'autant plus importante que l'approbation des conclusions des groupes de travail se fait sur un mode consensuel (pas de vote). De ce fait, en pratique, les conclusions sont réputées approuvées si personne ne se lève.

Sur place, hormis certaines questions pointues sur certains tests, quasiment aucune question sur le fond ni sur leur fonctionnement n'a été soulevée par l'assistance. Nous avons pratiquement été les seuls à intervenir et à remettre en question les propositions faites par les groupes de travail.

A notre demande, face à notre opposition à entériner ces conclusions (nous avons demandé que ce soit consigné dans les minutes) et vu les nombreuses remarques que nous avons à formuler, nous avons pu obtenir la promesse de la relecture des minutes de ces commissions ainsi que les rapports écrits des groupes de travail.

Ces conclusions seront par ailleurs approuvées consensuellement sous réserve de nos apports (15 jours pour les fournir) qui doivent faire l'objet de l'approbation finale du bureau composé de Peter Oomen - Président (PPS, NL), Gavin Lewis - Vice-Président (JSC International, UK), Dietrich Brasse (Braunschweig, DE), démissionnaire pour raison d'âge, remplacé par Ingo Tornier (testeur allemand pour Eurofins - GAB) et par les trois présidents des commissions.

En bref :

1. Il fallait y être, c'est certain.
2. Nous avons le sentiment d'avoir perturbé le fonctionnement habituel de l'ICPBR. La relecture des minutes est une nouveauté, la dissidence d'une partie de l'assemblée aussi...
3. C'est un fameux apport d'expertise.